

EDITO de Nicolas KOMOROWSKI, Délégué régional du FIPHP

Projet de loi « PACTE », projet de Loi « Avenir Professionnel » : le futur des politiques dédiées à l'Emploi et au Handicap, s'écrit actuellement au parlement.

La lecture attentive de la presse nous a appris que le taux d'emploi légal resterait à 6% et qu'il pourra évoluer à l'issue d'un débat parlementaire qui aura lieu tous les cinq ans. Plusieurs autres aspects de la réforme sont encore à l'étude, à l'heure où nous publions cette lettre d'information, notamment la convergence des aides du FIPHP et de l'AGEFIPH.

Cette période de réformes doit nous inciter à innover et à poursuivre nos efforts en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Fin juin, nous avons appris que le taux d'emploi du secteur public dans son ensemble s'établit désormais à 5.49%.

En région Hauts-de-France, depuis le début de l'année 2018, notre comité régional a validé six conventions (centre hospitalier de Dunkerque, Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Somme, Université de Picardie Jules Verne, EPSM Lille Métropole et Département de l'Aisne). Ces employeurs ont pris l'engagement de recruter 6 % de travailleurs en situation de handicap.

Nous avons également renouvelé notre partenariat avec les Organismes de Placement Spécialisés (OPS) assurant les services CAP Emploi et SAMETH, mobilisables gratuitement par les employeurs publics.

Par l'intermédiaire de la mission Handi-Pacte et en partenariat avec la Plateforme RH du SGAR, nous animons le réseau des correspondants handicap des trois fonctions publiques. Je voudrais remercier les employeurs qui se sont mobilisés pour participer à nos travaux.

À ce titre, je voudrais notamment citer deux actions :

- la mise en place dans le bassin d'emploi du valenciennois d'un groupe dédié aux reclassements inter-versant de la Fonction publique.
- la rédaction d'une charte éthique visant à compléter les engagements qualitatifs des employeurs conventionnés.

En cette période de rentrée je voudrais également saluer tous les employeurs publics qui accueillent de nouveaux apprentis. L'apprentissage constitue une des voies d'accès à l'emploi public. Je rappelle qu'en ce qui concerne les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de limite d'âge pour entrer en apprentissage.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée.

SAVE THE DATE - L'apprentissage pour les personnes en situation de handicap dans la Fonction publique - 25 septembre 2018

LE THÈME : L'APPRENTISSAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LA DATE : MARDI 25 SEPTEMBRE 2018 DE 10H00 À 16H00

LE LIEU : AMIENS, DANS LES LOCAUX DE L'APRADIS (6 RUE DES DEUX PONTS)

Cette journée est à destination des référents handicap de structures relevant de la Fonction publique (État, territoriale ou hospitalière).

La matinée sera consacrée à la présentation de la réforme de l'apprentissage et des aides et dispositifs facilitant l'accès aux formations par l'apprentissage aux personnes en situation de handicap.

L'après-midi permettra aux CFA présents de présenter leur offre de formation susceptible d'intéresser des employeurs publics. Son déroulement se fera sous forme d'ateliers d'échanges entre CFA et employeurs publics.

Si cette journée vous intéresse, merci de bien vouloir nous confirmer votre participation via ce lien :

<https://goo.gl/forms/zRcljawfYLKIE0vE3>

FORMATION DE SECRETAIRE DE MAIRIE EN HAUTS-DE-FRANCE

Depuis plusieurs années les contraintes pour les collectivités locales se sont encore renforcées : mise en œuvre de la loi NOTRe, dotations de l'État globalement revues à la baisse, impératif de maîtrise de la masse salariale combiné avec l'application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), nombreuses modifications du cadre législatif et réglementaire...

Dans ce contexte en pleine évolution, les secrétaires de mairie jouent un rôle de premier plan et leur remplacement, en cas de départ en retraite ou de congé maladie notamment, devient un enjeu particulier.

Aussi, afin de satisfaire les besoins des collectivités territoriales en personnel compétent sur des missions temporaires ou des emplois permanents, les centres de gestion de la Fonction publique territoriale des

Hauts-de-France ont mis en place une formation au métier de secrétaire de mairie en milieu rural. En effet, on ne s'improvise pas secrétaire de mairie, principal collaborateur du Maire, dans les petites communes !

La réalité du métier qui passe par la maîtrise de l'outil informatique, du patrimoine communal, des budgets communaux, de l'état civil... impose aujourd'hui une préparation rigoureuse à la fonction.

Le partenariat des centres de gestion de la région, le conseil régional des Hauts-de-France, le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), Pôle Emploi et Cap Emploi permettra ainsi de former au métier de secrétaire de mairie de 12 à 15 demandeurs d'emplois sur chacun des départements de la région. Cette formation débutera dès le mois de septembre jusqu'en novembre et sera complétée de stages en mairie.

SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Du 19 au 25 novembre 2018, aura lieu la 22^{ème} Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées dans la région des Hauts-de-France.

L'équipe est à la disposition des partenaires et des employeurs publics pour diffuser leurs informations sur le site Handi-Pacte ainsi que via la newsletter.

Les demandes sont à envoyer à handipacte@apradis.eu



Retrouvez les chiffres clés 2017
du FIPHFP et de l'Agefiph
en pièce jointe.